



MPF - Fédération de la Gironde  
F-R Taveau  
BP 32  
33029 Bordeaux Cedex  
Tel : 06.72.35.18.17

Madame Chantal BOURRAGE  
1 rue J-C Paris - Grand Parc  
B.P. 24  
33030 Bordeaux Cedex

Le 18 novembre 2008

Destinataires : à l'intention des élus UMP de la Gironde  
Copie : Siège du MPF à Paris

Madame,

Nous, habitants de la Gironde et sympathisants du Mouvement Pour la France, vous demandons, par la voix de notre président Philippe de Villiers, de renoncer au projet de favoriser l'ouverture des magasins le dimanche.

Le dimanche doit rester une journée sans travail indispensable à la création du lien social.

Pouvoir consacrer son temps libre à ses amis, à sa famille ou à ses loisirs plutôt qu'à la consommation et au travail demeure important pour les Français.

Le repos du dimanche n'est pas qu'une simple tradition, il est une nécessité familiale et sociale. Les autorisations doivent rester exceptionnelles et liées à des conditions particulières. D'ailleurs les arguments qui servirent à créer la loi du 13 juillet 1906 sur le repos dominical gardent toute leur pertinence car il s'agissait à l'époque de valoriser "la santé des travailleurs" et la "vie de famille".

Il faut également rappeler qu'une très large majorité des français est encore chrétienne, tout au moins attaché à cette religion pour laquelle le dimanche n'est pas un jour ordinaire mais le jour consacré à Dieu '*Dies domini*'. N'y aurait-il qu'un seul argument à avancer, celui-ci nous paraît suffisant à lui tout seul.

Par ailleurs, il nous semble illusoire d'imaginer que le travail dominical puisse être un moyen efficace de relance de l'activité économique. Il ne sera au mieux qu'un déplacement de l'activité commerciale bénéficiant aux grands magasins.

Enfin il nous semble que ce serait s'illusionner gravement sur les rapports de force entre employeurs et employés, en particulier dans la grande distribution, que d'imaginer que ce travail dominical se fera sur la base d'un réel volontariat et non sous la contrainte d'un rapport de force favorable à l'employeur.

Pour la fédération MPF de la Gironde,

Olivier Le Brun